



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°608) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION CFMO**      **DÉCISION N° AU-19-380**  
**EN DATE DU 16 OCTOBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, d'organiser des répétitions de concerts de Prima la Musica, les 8 et 12 novembre 2019, le 31 janvier de 9 h 30 à 13 h, les 3 et 4 février de 9 h à 16 h 30 et les 10 et 12 mars de 9 h à 16 h 15 dans la salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, une convention de location de salles afin d'organiser des répétitions de concerts de Prima la Musica, les 8 et 12 novembre 2019, le 31 janvier de 9 h 30 à 13 h, les 3 et 4 février de 9 h à 16 h 30 et les 10 et 12 mars de 9 h à 16 h 15 dans la salle Berlioz ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**